

**Réponses aux questions supplémentaires au ministère des Transports –
Pour échange avec la commission le jeudi 15 décembre 2005-12-16**

2. Selon certains participants, des mesures d'amélioration auraient déjà été réalisées tout au long de la route 133. Les indices de gravité et le nombre d'accidents répertoriés dans l'étude d'impact (tableau 2.9, PR3.1, p.37) ont-ils été mesurés avant ou après la mise en place de ces mesures?

Réponse :

Le tableau 2.9 a été réalisé avec des informations de 1995 à 2001. Entre 2002 et aujourd'hui, l'évolution de l'indice de gravité n'a pas été mise à jour et le nombre d'accidents n'a pas été recensé.

Par ailleurs, deux interventions visant à améliorer la sécurité ont été réalisées sur la route 133. Ce sont le réaménagement de la rue Quin à Saint-Armand en 2003 et la mise en place d'un feu lumineux et la construction d'une voie de virage à Saint-Sébastien en 2005. Ces deux interventions sont susceptibles de diminuer l'indice de gravité. Selon un ingénieur spécialiste du domaine, l'indice de gravité dans les deux sections couvertes par ces interventions pourraient passer de 1,87 à 1,50 et de 2,33 à 1,5. Dans un tel cas, l'indice moyen de gravité passerait de 2,15 à 2,07 (voir tableau corrigé).

Quant au taux moyen d'accidents, il est pris à partir d'un recensement d'au moins 3 ans. Comme ces interventions datent de moins de 3 ans, il n'a pas été réalisé et ne pourra l'être avant 2008.

Bernard Caron, ing.
Directeur de l'Ouest-de-la-Montérégie
2005-12-16